Qu’entend-on par « consulter des archives »?

« Consulter des archives » est le fait de pouvoir accéder aux documents et prendre connaissance de leur contenu, à l’exclusion de la reproduction et de l’exploitation des documents ou informations qu’ils contiennent.

La reproduction de documents et leur exploitation font l’objet de fiches spécifiques (*cf.* fiches *Reproduire des archives* et *(Ré)utiliser des archives*).

Révision #2
Créé 28 novembre 2023 13:00:52 par Marie Stahl
Mis à jour 28 novembre 2023 13:03:36 par Marie Stahl